

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT  
Côte d'Or

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents en exercice Présents  
au Conseil Syndical

52 51 28

**Date de la convocation :**

21/03/2024

**Date d'affichage**

21/03/2024

**Vote :**

**Abstention :** /

**Pour :** 29

**Contre :** /

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DU COMITE SYNDICAL DU S  
SEURRE VAL DE SAONE

Envoyé en préfecture le 04/04/2024

Reçu en préfecture le 04/04/2024

Publié le

ID : 021-252107917-20240402-2024\_01-DE

## Séance du mardi 2 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le deux avril, le Comité Syndical du Syndicat, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BELORGEY, Président.

Présents :

Marc JAUDAUX – Alain PAUTET – François PERRIN – Eric BERGE – Sébastien FAGOT – Honorine DUBIEF – Denis MALUTA – Patrick JACQUET – Thierry MACAIRE – Camille SIMAR – Jean-Marie BAULAND – Sébastien BELORGEY – Fabrice BRACQUEMOND – Bernadette REVERCHON – Gilbert VALENTIN – Pascal JEANNIARD – Jean-Paul CHAPUIS – Didier LEVEQUE – David HIEZ – Lucie FOURNIER BONNIN – Raymond ROSIER – Henri MAUCHAMP – François LORENZI – Alain BECQUART – Bertrand GRONDIN – Nicolas GAUTHRON – Jean-Louis ROUMANEIX – Alain BECQUET

S'étaient excusés : Céline GILARDET (pouvoir à M. BELORGEY) – Martine DECHAUD – Sébastien DELACOUR – Jack DUBIEF

Etaient absents : Dominique CAIRE - Yves EUVRARD – Eric CHEVALLET – Yann PETIOT – Jean-Christophe GUITTON – Frédéric PERRIN – Michel BEAUNEE – Hervé LACROIX – Sylvain ROY – Philippe GAGEY – Thierry MINET – Aurore MOLARD – Matthieu MICHAUD - Eric REMY – Florian LORY – Jocelyne LECLERC – Sophie CHAVATTE – François VARIOT – Rachel BARBIER - Jean-Michel VERPAUX – Magali CHIFFLOT

N° 1/2024

Secrétaire de séance : Gilbert VALENTIN

### **OBJET : Communication au conseil syndical des décisions prises par délégation de pouvoir au Président et au Bureau**

Les délégués sont informés des décisions suivantes :

- Décision du Président 2024-01:

Considérant la délibération n°13/2020 du conseil syndical portant délégation d'attributions au Président pour la durée de son mandat ;

Considérant la délibération n°15/2023 entérinant le programme 2024 de travaux de renouvellement de canalisations d'eau potable ;

Considérant les dépenses suivantes :

Prestation	Montant
Maitrise d'œuvre	35 800 € H.T.
Travaux	1 000 000 € H.T.
TOTAL	1 035 800 € H.T.

Le Président décide :

- De solliciter l'Etat pour la DETR.

- Décision du Bureau 2024-01

Considérant le souhait du Syndicat de communiquer auprès des abonnés du secteur (travaux, coupure d'eau, ...) ;

Considérant le devis de Panneau Pocket à 450 €/an ;

Le BUREAU valide, à l'unanimité :

- L'adhésion à Panneau Pocket et autorise le Président à signer le devis.

- Décision du Bureau 2024-02

Considérant la délibération n°13/2020 du conseil syndical portant délégation d'attributions au Bureau :

Envoyé en préfecture le 04/04/2024

Reçu en préfecture le 04/04/2024

Publié le

on d'eau potable avec l'entreprise

ID : 021-252107917-20240402-2024\_01-DE

S<sup>2</sup>LOW

Considérant le marché à bons de commandes pour le renouvellement de canalisation SADE,

Considérant les équipements nécessaires à mettre en place dont le tarif ne figure pas au bordereau de prix unitaires ;

Le BUREAU valide, à l'unanimité :

- Les prix nouveaux n°13 et 14 de SADE pour l'exécution du prochain bon de commande de renouvellement de canalisation Route de Pagny-la-Ville à Pagny-le-Château.

N°	Libellé et prix unitaire en toutes lettres Euros	Prix Unitaire en chiffres
PN13	Regard 1500*1500 pour le déplacement du compteur de sectorisation <i>Le Forfait : QUATRE MILLE SEPT CENT QUARANTE CINQ Euros</i>	4 745,00 € HT/F
PN 14	Regard 2000*1500 pour remplacement du régulateur de pression DN150 à 200 <i>Le Forfait : ONZE MILLE TROIS CENT CINQUANTE Euros</i>	11 350,00 € HT/F

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, LE CONSEIL :

- PREND ACTE des décisions prises telles que présentées ci-dessus.

Pour extrait conforme, le 2 avril 2024  
Le Président, Sébastien BELORGEY